

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

### Adresse recherchée :

95 Boulevard du Général  
Leclerc, 51100 Reims  
(parcelle : 000-IN-0110)



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 6 Risques naturels identifiés :

|                                                                                                                          |                                                                                                                          |                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>INONDATION</b>                      |  à mon adresse :<br><div>INCONNU</div>  |  sur ma commune :<br><div>EXISTANT</div> |
|  <b>REMONTEE DE NAPPE</b>               |  à mon adresse :<br><div>EXISTANT</div> |  sur ma commune :<br><div>EXISTANT</div> |
|  <b>SÉISME</b>                          |  à mon adresse :<br><div>FAIBLE</div>   |  sur ma commune :<br><div>FAIBLE</div>   |
|  <b>MOUVEMENTS DE TERRAIN</b>           |  à mon adresse :<br><div>EXISTANT</div> |  sur ma commune :<br><div>EXISTANT</div> |
|  <b>RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES</b> |  à mon adresse :<br><div>FAIBLE</div>  |  sur ma commune :<br><div>MODÉRÉ</div>  |
|  <b>RADON</b>                         |  à mon adresse :<br><div>FAIBLE</div> |  sur ma commune :<br><div>FAIBLE</div> |

## 3 Risques technologiques identifiés :

|                                                                                                                                               |                                                                                                                                |                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)</b>        |  à mon adresse :<br><div>NON CONCERNÉ</div> |  sur ma commune :<br><div>CONCERNÉ</div> |
|  <b>CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</b> |  à mon adresse :<br><div>NON CONCERNÉ</div> |  sur ma commune :<br><div>CONCERNÉ</div> |
|  <b>POLLUTION DES SOLS</b>                                 |  à mon adresse :<br><div>CONCERNÉ</div>     |  sur ma commune :<br><div>CONCERNÉ</div> |

# Risque d'inondation près de chez moi

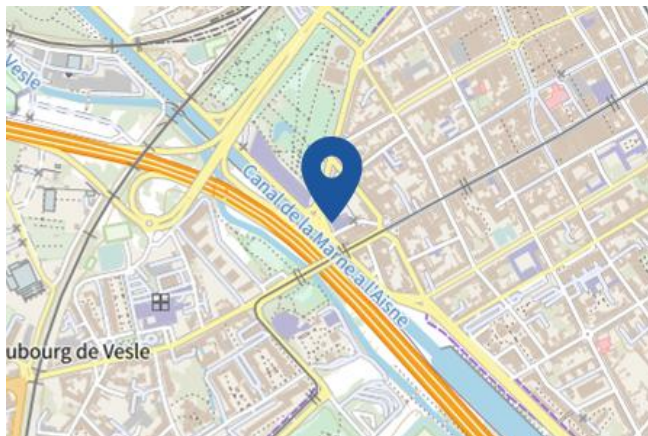
 **Risque à mon adresse** INCONNU

 **Risque sur la commune** EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

## Les types de risques d'inondation à mon adresse

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau  
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.



## Informations détaillées :



### AZI : AZI de la Vesle

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



### DDRM : DDRM51

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

## 12 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|----------|---------|----------|----------------------------|
|----------|---------|----------|----------------------------|

## Risque d'inondation près de chez moi

| Code NOR     | Libellé                           | Début le   | Sur le journal officiel du |
|--------------|-----------------------------------|------------|----------------------------|
| IOME2327460A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 22/06/2023 | 01/11/2023                 |
| INTE2119792A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 19/06/2021 | 02/07/2021                 |
| INTE2119792A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 04/06/2021 | 02/07/2021                 |
| INTE2023938A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 26/06/2020 | 24/10/2020                 |
| IOCE0804632A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 24/05/2007 | 22/02/2008                 |
| INTE0700035A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 04/07/2006 | 25/01/2007                 |
| INTE0500053A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 07/08/2004 | 23/04/2005                 |
| INTE0300301A | Inondations Remontée Nappe        | 15/03/2001 | 27/06/2003                 |
| INTE0000591A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 07/07/2000 | 15/11/2000                 |
| INTE9900627A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 25/12/1999 | 30/12/1999                 |
| INTE9300412A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 30/04/1993 | 03/09/1993                 |
| INTE9300038A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 29/05/1992 | 27/02/1993                 |

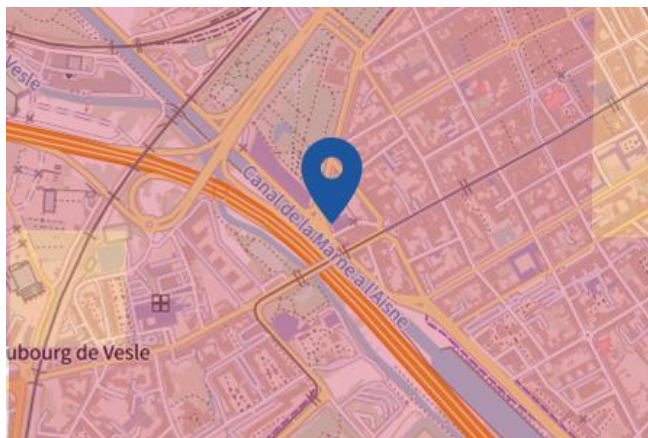
# Risque de remontées de nappe près de chez moi

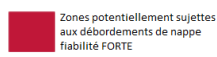
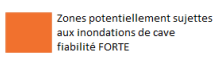
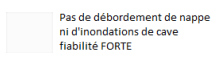
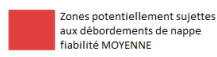
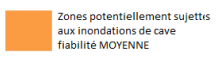
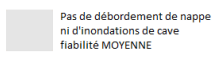
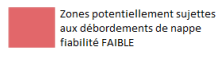
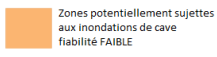
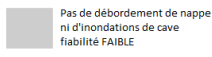
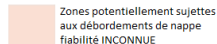
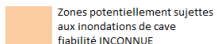
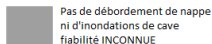

**Risque à mon adresse** **EXISTANT**


**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



|                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe<br>fiabilité FORTE     |  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave<br>fiabilité FORTE     |  Pas de débordement de nappe<br>ni d'inondations de cave<br>fiabilité FORTE     |
|  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe<br>fiabilité MOYENNE   |  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave<br>fiabilité MOYENNE   |  Pas de débordement de nappe<br>ni d'inondations de cave<br>fiabilité MOYENNE   |
|  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe<br>fiabilité FAIBLE    |  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave<br>fiabilité FAIBLE    |  Pas de débordement de nappe<br>ni d'inondations de cave<br>fiabilité FAIBLE    |
|  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe<br>fiabilité INCONNUE |  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave<br>fiabilité INCONNUE |  Pas de débordement de nappe<br>ni d'inondations de cave<br>fiabilité INCONNUE |

## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

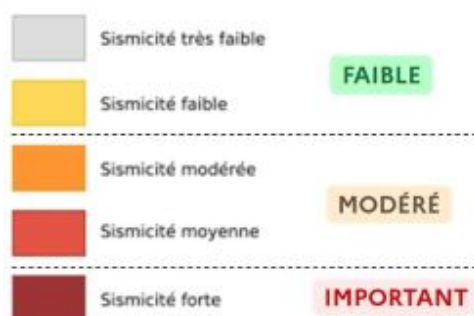
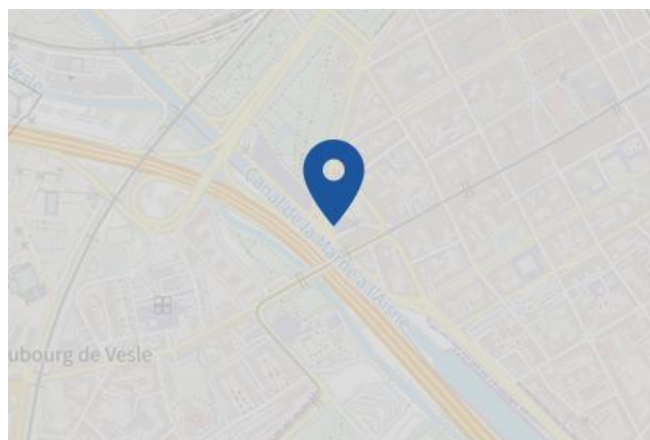
# Risque de séisme près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain près de chez moi

 **Risque à mon adresse** **EXISTANT**

 **Risque sur la commune** **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

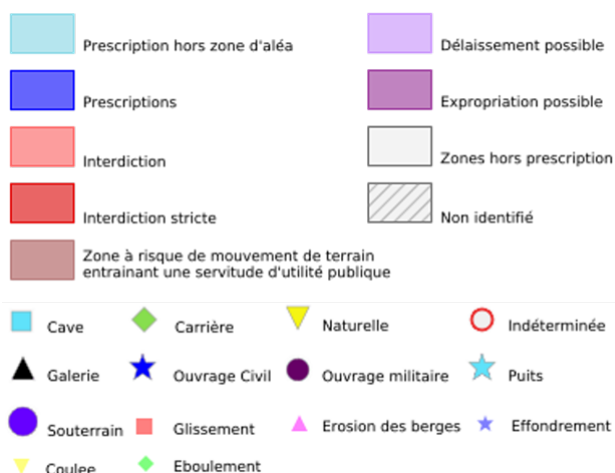
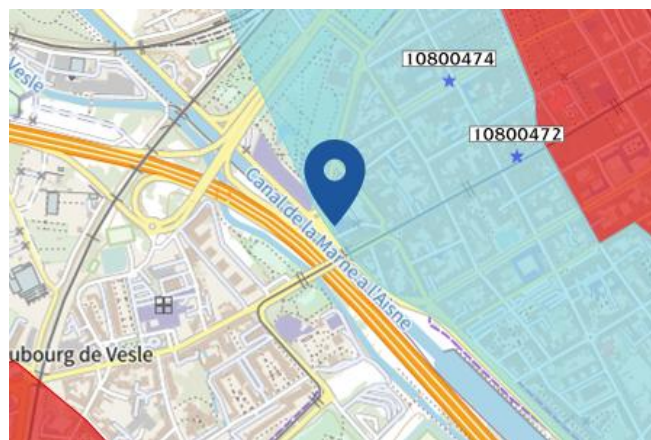
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

## Les types de risques mouvements de terrain à mon adresse:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- Glissements de terrain.  
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



## Informations détaillées :



### PPRN : R 111-3 cavité (51DDT20090009)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé R 111-3 cavité a été approuvé et affecte votre bien.

Le PPR couvre les aléas suivants :

#### Mouvement de terrain

**Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)**

Vous êtes concernés par un plan de zonage du PPR :

- Prescriptions hors zone d'aléa : Zone à risque faible à nul

[Fai; typeReg: 01]

Date de prescription : 14/02/1989

Date d'approbation : 16/05/1991

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter [La page de détail de ce PPR](#).

# Risque de mouvements de terrain près de chez moi



## DDRM : **DDRM51**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Glissement de terrain

## 5 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

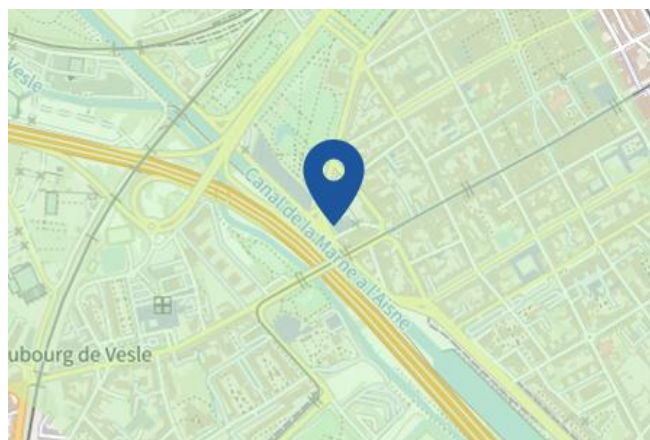
| Code NOR     | Libellé              | Début le   | Sur le journal officiel du |
|--------------|----------------------|------------|----------------------------|
| INTE1932508A | Mouvement de Terrain | 10/02/2018 | 30/11/2019                 |
| INTE0400697A | Mouvement de Terrain | 01/06/2003 | 15/01/2005                 |
| INTE0500534A | Mouvement de Terrain | 01/01/2003 | 10/08/2005                 |
| INTE0200389A | Mouvement de Terrain | 01/04/2001 | 22/08/2002                 |
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999                 |

# Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### **RGA : Échelle réglementaire et obligations associées**

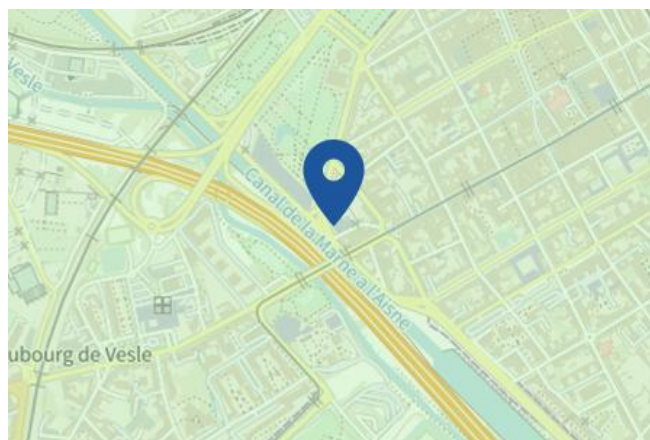
Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 1/3.  
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

# Risque radon près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

 Risque à mon adresse **NON CONCERNÉ**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

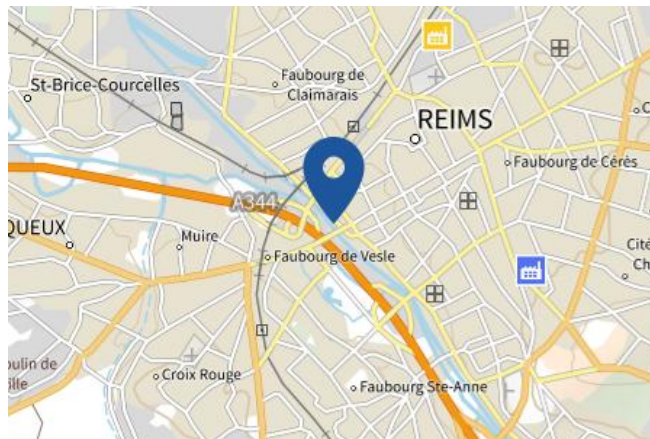
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

## Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) à

- 1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune
- 1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune
- 22 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

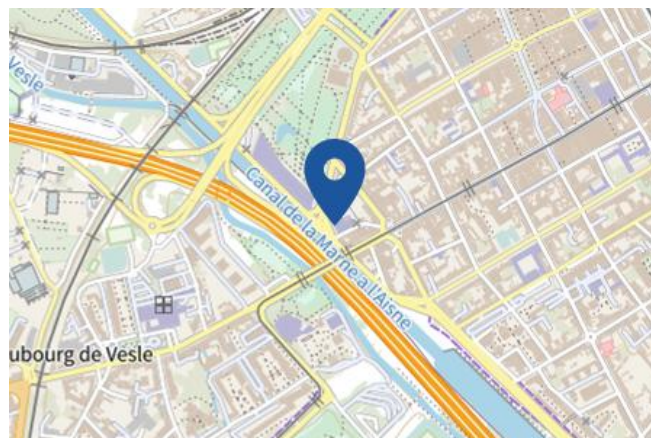


# Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

 Risque à mon adresse **NON CONCERNÉ**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



# Risque de pollution des sols près de chez moi

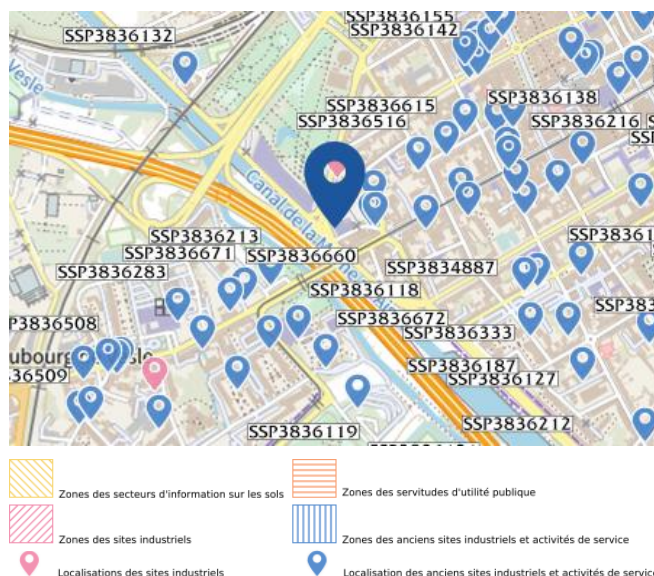
 Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

## Les types de Pollution des sols à mon adresse

- 1 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) à moins de 250 m.  
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 35 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service à moins de 500 m.  
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

## Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

1 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

| Identifiant  | Nom établissement             | Statut instruction |
|--------------|-------------------------------|--------------------|
| SSP000801601 | IMMEUBLE DE LA RUE MAGDELEINE | En cours           |

## Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

35 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

| Identifiant | Nom établissement                          | Etat        | Activité principale |
|-------------|--------------------------------------------|-------------|---------------------|
| SSP3836672  | Garage + D.L.I. ; Dépôt                    | Indéterminé |                     |
| SSP3836671  | Garage + desserte de carburants            | Indéterminé |                     |
| SSP3836660  | Station service                            | En arrêt    |                     |
| SSP3836659  | Garage ; Atelier de chaudronnerie          | En arrêt    |                     |
| SSP3836658  | Garage ; Usine de pelleterie               | En arrêt    |                     |
| SSP3836657  | Corroierie                                 | En arrêt    |                     |
| SSP3836656  | Garage avec desserte de carburant          | En arrêt    |                     |
| SSP3836655  | Garage                                     | En arrêt    |                     |
| SSP3836652  | Garage + desserte de carburants            | En arrêt    |                     |
| SSP3836615  | Centre de distribution d'essence H         | En arrêt    |                     |
| SSP3836614  | Teinturerie                                | En arrêt    |                     |
| SSP3836613  | Teinturerie                                | En arrêt    |                     |
| SSP3836596  | Usine textile                              | En arrêt    |                     |
| SSP3836543  | Papeterie                                  | En arrêt    |                     |
| SSP3836516  | Fabrique de brosse et balais               | En arrêt    |                     |
| SSP3836496  | Dépôt de ferrailles                        | En arrêt    |                     |
| SSP3836369  | Fabrique de machines                       | En arrêt    |                     |
| SSP3836334  | Garage                                     | En arrêt    |                     |
| SSP3836333  | Serrurerie                                 | En arrêt    |                     |
| SSP3836283  | Teinturerie                                | Indéterminé |                     |
| SSP3836282  | Station service et garage                  | Indéterminé |                     |
| SSP3836213  | Garage ; Station service                   | Indéterminé |                     |
| SSP3836211  | Garage automobile avec atelier de          | En arrêt    |                     |
| SSP3836187  | Teinturerie                                | En arrêt    |                     |
| SSP3836155  | Garage                                     | En arrêt    |                     |
| SSP3836148  | Dépôts (os, chiffons et peaux).            | En arrêt    |                     |
| SSP3836143  | Dépôt de gaz.                              | En arrêt    |                     |
| SSP3836142  | Garage avec atelier de réparation et D.L.  | En arrêt    |                     |
| SSP3836140  | Atelier de découpage et emboutissage       | En arrêt    |                     |
| SSP3836138  | Garage avec atelier de réparation et D.L.  | En arrêt    |                     |
| SSP3836132  | Station service                            | Indéterminé |                     |
| SSP3836121  | Usine de blanchiment par l'anhydre         | En arrêt    |                     |
| SSP3836119  | Usine de tissage métallique ; Tréfilerie ; | En arrêt    |                     |
| SSP3836118  | Usine de fabrication d'appareils           | En arrêt    |                     |
| SSP3834887  | IMMEUBLE DE LA RUE MAGDALEINE              | En arrêt    |                     |



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les  
inondations concernent une très grande  
majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**  
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**  
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**  
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE FUMEZ PAS**,  
évitiez toute flamme ou étincelle